

ÉCRIRE À DÉFAUT D'ÊTRE ENTENDU: LA VOIX POSTHUME DE FRANÇOIS CONOD (1945-2017)

CRISTINA FERREIRA

On écrit parce qu'on ne peut pas faire autrement.
On écrit parce qu'il est des choses qu'on ne peut pas dire.¹

Publié en 2018 par son fidèle éditeur et ami Bernard Campiche, *Étoile de papier* est un récit posthume de François Conod (1945-2017) qui sonne comme une revanche intellectuelle douce-amère. Placé de force dans un hôpital psychiatrique vaudois qu'il s'abstient de nommer – et dont on ne saura rien des circonstances concrètes qui l'y ont conduit –, François Conod, libéré après un second recours à la justice de paix, prend la plume pour faire entendre son exaspération. Malgré un souci constant de démarcation sociale, sa voix finit par être chorale. Dans son opus où s'entremêlent colère, sarcasme et désillusion vis-à-vis de la justice et de la médecine, il cherche simultanément à donner une existence à des gens anonymes dont la prise de parole est pratiquement impossible.

Parler. C'est là une grande partie du problème. Il y a ceux qui ne disent rien. Parce qu'ils n'ont rien à dire? Il y a ceux qui voudraient bien dire, se dire, mais qui n'y arrivent pas. Ou qui n'arrivent plus. Certains sont presque édentés, on ne saisit pas le quart de ce qu'ils essaient d'exprimer. Ils rejoignent ainsi ceux qui arrêtent de tenter toute forme de communication, parce que personne ne les comprend. Du coup, on ne les écoute plus.²

Son livre n'a pourtant rien d'un pamphlet politique ou d'un hommage aux malades oublié-es; il est un testament littéraire d'un homme de lettres cherchant à faire comprendre, par un écrit à la

1. Conod, 1992, p. 1.

2. Conod, 2018, p. 18.

fois assuré et hésitant dans ses réflexions, l'humiliation subie d'une privation de liberté en raison de sa dépendance à l'alcool et d'un état dépressif. Son capital culturel élevé est pour beaucoup dans ce sentiment éprouvé d'être infantilisé.

Né à Bâle en 1945, résidant à Lausanne où il a enseigné le français au gymnase, François Conod est en effet un romancier primé deux fois. En 1987, il reçoit le Prix Georges-Nicole pour son recueil de nouvelles *Ni les ailes, ni le bec*. Puis, en 1992, le Prix des auditeurs pour *Janus aux quatre fronts* (1991), récit d'amours entre garçons sous fond historique de l'Empire romain. Aux deux romans *La fin des Bellini-Ponte* (1989) et *Le tyrannosaure* (1993) viendra se joindre une dernière publication posthume, *La revanche du cheval fou* (2019), roman filial dans l'Amérique du XX^e siècle. Comme une ironie du sort, il est le traducteur de cinq livres du psychiatre et écrivain Walter Vogt (1927-1988).

François Conod explique avec mordant les raisons de son infortune médico-légale : « Si vous avez le malheur d'avoir un penchant pour la dive bouteille et qu'en plus vous émettez parfois des pensées suicidaires, votre compte est bon : vous serez placé de force. »³ C'est à l'âge de 18 ans, au cours d'un voyage d'études à Rome à l'automne 1963, qu'il s'initie, comme d'autres jeunes camarades, aux beuveries et aux plaisirs transgressifs. Des décennies plus tard, celui qui se plaît en guise de rapprochement à évoquer l'alcoolisme d'écrivains de renom (Malcom Lowry en tête de liste) et le suicide, avec ou sans alcool, d'autres célébrités (Stefan Zweig, Ernest Hemingway) se dit atteint d'une « maladie rédhibitoire » qui « ne pardonne pas ». À la septantaine, « sevré d'office », il est simultanément mis sous tutelle. Privé de ses droits civiques, il voit aussi tous ses comptes et cartes bancaires bloqués, ne pouvant dès lors « plus offrir un café aux amis à la cafétéria ». Sans exposer les circonstances, il note seulement avec une pointe d'ironie que c'était pour son bien, pour le protéger⁴.

Exprimant de sérieux doutes quant aux gains thérapeutiques d'un traitement forcé, François Conod vit son sort comme un abandon : « Cette impression de ne pas exister est insupportable. Je

3. Conod, 2018, p. 29.

4. *Ibid.*, p. 86.

suis un paquet abandonné au bord de la route par les psychiatres. On ne s'occupe pas de moi. Est-ce que je veux qu'on s'occupe de moi?»⁵ Citant le psychanalyste Serge Tisseron, il semble vouloir revendiquer le droit à ne pas vouloir guérir et, lecteur de l'incisif Thomas Bernhard, s'en prend au pouvoir dictatorial de certains «médecins de l'âme»: «Encore faut-il que le malade ait une âme, qui plus est une âme à soigner.»

Pour crier son infortune, il s'aide de métaphores carcérales, assez classiques dans l'histoire des écrits de l'enfermement psychiatrique: il se déclare «prisonnier» dans un lieu où toutes les portes sont fermées et où les soignant-es «portent un trousseau de clés plus impressionnant que les gardiens de prison»; le placement, il le vit comme une «incarcération», le retour à domicile est une «levée d'écrou», la mesure médico-légale lui «tient lieu de caution»⁶.

D'entrée de jeu, il concède avoir employé une «mauvaise tactique». Lors d'un premier recours, «fou de rage» et arguant avoir tout son discernement, il se plaint à la justice de paix de subir les affres d'un lieu dépourvu de toute stimulation intellectuelle. Réclamant sa libération, il refuse au passage toute aide à domicile. Or, il dit apprendre qu'il faut, au contraire, afficher de l'optimisme, incarner un «triomphe pour la médecine», devenant «ce patient réfractaire» qui «accepte de se faire aider!»⁷. Manifestement, il rechigne à ce moment-là à plier. La somme de ses refus catégoriques lui vaut d'être qualifié par l'expertise psychiatrique d'un terme savant par lequel il est désormais identifié: «Je suis anosognosique». Or, il n'ignore pas les effets immédiats de ce diagnostic sur le crédit d'une prise de parole. Affublé de cette «étiquette bien commode», pouvant «recouvrir à peu près n'importe quoi», François Conod songe alors au psychiatre dans *Les cigares du pharaon* d'Hergé, soutenant qu'il vaut mieux employer la ruse plutôt que la force pour interner celui ou celle qui, de toute manière, dira avoir toute sa raison.

Après sa défaite à la justice de paix, pour tuer l'ennui d'un séjour interminable, il arpente la bibliothèque peu garnie et guère fréquentée de l'hôpital. «Seul intellectuel» à l'étage, lisant dès le

5. *Ibid.*, p. 94.

6. *Ibid.*, p. 89.

7. Conod, 2018, p. 85.

réveil, au grand étonnement du personnel infirmier le percevant, peut-être ou du moins dans sa perception, comme un « parasite social », il devient une sorte d'écrivain public aidant une jeune infirmière à rédiger un CV. Puis, à la demande des soignant-es, il recommande des lectures, découvrant avec dépit qu'elles servent aux malades de « somnifères ».

Durant ces trois mois où il est privé de liberté, le patient-écrivain se plaît à observer et à entendre avec acuité la myriade de fous et de folles, surtout des personnes âgées séniles, qui l'entourent. Se plaçant dans son récit au-dessus de la mêlée, il n'a de cesse de dire sa perplexité face à une telle hybridation. S'il dit partager avec ses camarades une même souffrance, l'écrivain éprouve rudement la cohabitation. Mais celui qui dans ses nouvelles manie avec brio « l'art du burlesque »⁸, aimant offrir « un tableau satirique très large de la vie quotidienne »⁹, trouve à l'hôpital des sources d'inspiration inépuisables. Caustique, le narrateur tourne en dérision « l'infirmière dragon » houspillant son monde, se croyant indispensable, effrayant son équipe à coups de rappels protocolaires. Plus tendre, il brosse le portrait de ceux et de celles dont la parole est titubante, confuse, souvent inaudible, parfois assourdissante. Cherchant un tant soit peu à trouver sa place et à s'emparer de cet univers déroutant, le romancier tient ainsi un journal où le réel et la fiction se confondent joyeusement. François Conod va jusqu'à imaginer toute une vie chez « Zombie », un patient qu'il décrète somalien dont le malheur, comme tant d'autres êtres humains, est de ne pas pouvoir communiquer, espérant par la fiction lui donner la parole, « si peu que ce soit ».

Refroidi par son premier échec judiciaire, mais déterminé à livrer une longue bataille, sous les conseils avisés d'une avocate qu'il se décide à engager, François Conod se rend penaud chez le coiffeur où il dit n'avoir mis les pieds depuis des décennies. En vue de l'audience, il choisit des « vêtements presque neufs », refusant les conseils d'un ami d'être déguisé « en pingouin » (costard-chemise blanche-cravate). « L'avocate m'a dit que j'étais sur le bon chemin, m'a félicité pour mon nouveau look "conforme" et m'a dit cette

8. Francillon, 2015, p. 1268.

9. *Ibid.*, p. 1459.

chose monstrueuse: il ne faut pas forcément dire la vérité, il faut leur dire ce qu'ils veulent entendre! Une avocate! En Suisse! Au XXI^e siècle!»¹⁰

Croyant qu'il revenait au juge de démêler le vrai du faux, il se confronte au réalisme cynique de son avocate qui l'avertit:

Une salle d'audience, c'est un théâtre. Le juge joue à être juge, je joue à être avocate, vous devez jouer à être demandeur, sans toutefois être plaignant. Le système est plus fort que vous et vous briserait les reins, je vous demande de ne pas le contester.¹¹

Ainsi fut fait: rassuré par «le suivi thérapeutique tel qu'il avait été présenté» par son avocate munie d'un «rapport mensonger», le juge décide de le libérer. «Libre! Je vais être libre! Parmi mes meubles et mes livres», s'écrie-t-il, sans toutefois vouloir tourner définitivement la page, d'autant que sa liberté est, en vérité, mise sous surveillance sociomédicale. Comme un pied de nez, c'est dans l'écriture de son texte, où nul ne peut l'atteindre, qu'il retrouve l'ultime liberté: «Je dois constamment surveiller ce que je dis, mais peut-être auront-ils paradoxalement moins d'emprise sur ce que j'écris. Là, c'est figé, ce n'est guère susceptible de modifications.»¹² Décédé peu de mois après sa libération, François Conod rejoint ainsi le panthéon des auteur-es interné-es de force, dont l'un des plus célèbres, Antonin Artaud (1896-1948), écrivait avec frénésie et fureur depuis l'asile de Rodez. En 1925, dans une lettre protestataire, avec sa verve inimitable qui aurait sans doute plu à l'écrivain bâlois, Antonin Artaud écrit: «Tous les bêlements de la charte officielle sont sans pouvoir d'action contre ce fait de conscience: à savoir, que, plus encore que de la mort, je suis maître de ma douleur.»¹³

10. Conod, 2018, p. 86.

11. *Ibid.*, p. 87.

12. *Ibid.*, p. 99.

13. Artaud, 2004, p. 114.

BIBLIOGRAPHIE

ARTAUD Antonin (2004), « Lettre à Monsieur le législateur de la loi sur les stupéfiants » (1924-1925), in *Œuvres*, Paris : Gallimard (coll. Quarto), pp. 114-116.

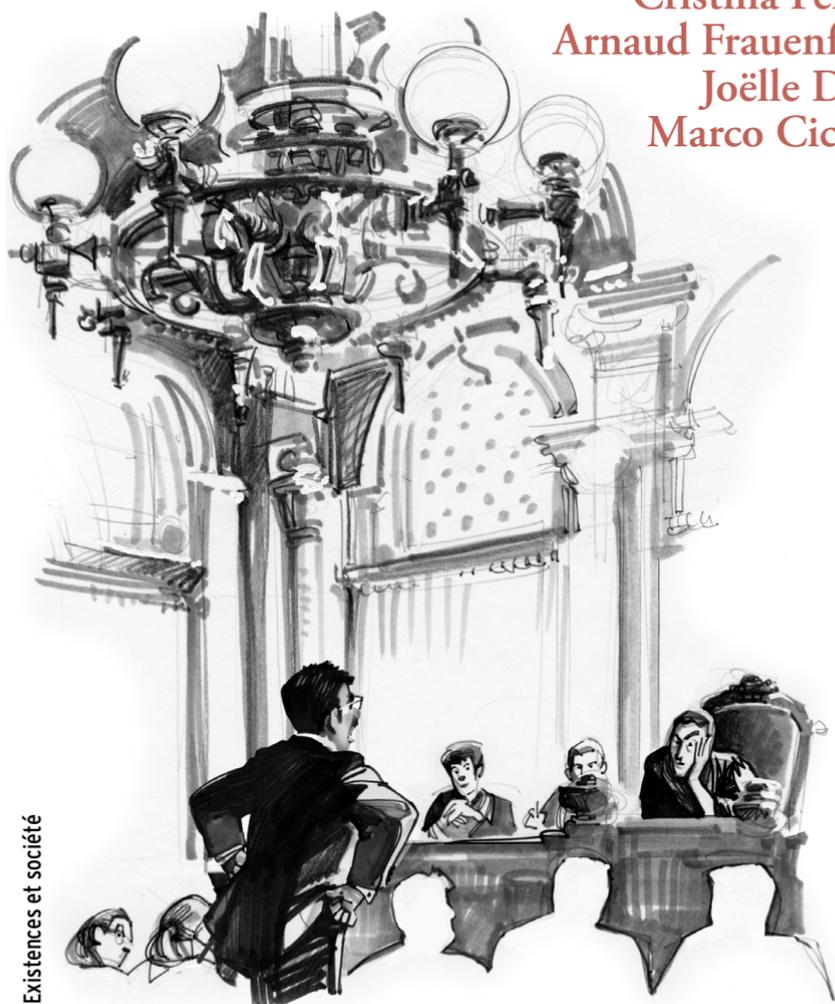
CONOD François (1992), « Une vie de papier. Hommage à Adrien Pasquali (1958-1999) », *Le Passe-muraille*, n° 3. En ligne : [<https://www.revuelepassemuraille.ch/une-vie-de-papier>], consulté le 20 février 2023.

CONOD François (2018), *Étoile de papier*, Orbe : Bernard Campiche Éditeur.

FRANCILLON Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande. Nouvelle édition*, Genève : Zoé, 2015.

PAROLES, PAROLES

Sous la direction de
Cristina Ferreira
Arnaud Frauenfelder
Joëlle Droux
Marco Cicchini



Existences et société

Antipodes

Remerciements

L'édition de ce livre a reçu le soutien du Comité Ra&D du Domaine Travail social de la HES-SO, du Domaine Santé de la HES-SO et des Archives Institut Jean-Jacques Rousseau.

L'étape de prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Mise en page

Fanny Tinner | chezfanny.ch

Correction

Vanahé Antille

Illustration de couverture

© Cecilia Bozzoli



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2023, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.33056/ANTIPODES.112671
Papier, ISBN : 978-2-88901-267-1
PDF, ISBN : 978-2-88901-909-0
EPUB, ISBN : 978-2-88901-908-3

Sous la direction de Cristina Ferreira,
Arnaud Frauenfelder, Joëlle Droux et Marco Cicchini

PAROLES, PAROLES

COMMENT L'ÉTAT ÉCOUTE SES JUSTICIABLES

AUTEUR·ES

Géraldine Bugnon est sociologue et professeure au Département de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. Ses travaux sont fondés sur une approche ethnographique de l'État et analysent les dispositifs de régulation des « déviances » et les trajectoires des publics soumis à cette régulation. Ses projets en cours portent sur les expériences ordinaires de la justice, sur la judiciarisation des problèmes sociaux ainsi que sur les modes alternatifs de gestion de conflits.

Marco Cicchini est docteur en histoire, membre de Damoclès (Université de Genève) et collaborateur scientifique auprès de la Fondation des sources du droit suisse (Université de Saint-Gall). Ses travaux portent sur l'histoire des régulations sociales (droit, justice, police, psychiatrie légale) et des sociabilités urbaines, avec une prédilection pour la période 1650-1900.

Joëlle Droux est maître d'enseignement et de recherche en histoire de l'éducation à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève. Ses travaux portent sur l'histoire des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse au XX^e siècle dans le cadre helvétique, sur l'évolution des modes de traitement et des normes qui les fondent (en particulier celle des droits de l'enfant).

Mirjana Farkas, titulaire d'un master en histoire et illustratrice indépendante, est adjointe scientifique en charge de la Collection des affiches de la Bibliothèque de Genève. Elle a travaillé comme

collaboratrice de recherche à la Haute École de santé Vaud (HESAV/HES-SO), dans le cadre d'une étude consacrée à l'expertise psychiatrique légale.

Cristina Ferreira est sociologue et professeure associée à la Haute École de santé Vaud (HES-SO). Ses domaines d'investigation portent sur les enjeux sociopolitiques de la psychiatrie et leur évolution au cours du XX^e siècle. Outre les pratiques d'expertise légale dans le civil et le pénal, elle consacre ses analyses aux placements contraints dans les hôpitaux psychiatriques.

Arnaud Frauenfelder est sociologue et professeur ordinaire à la Haute École de travail social de Genève (HES-SO). Ses travaux portent sur les problèmes publics, la régulation de la question sociale, le rapport aux institutions, les classes populaires, les modes de socialisation.

Jean-François Laé est sociologue, professeur émérite à l'Université Paris 8 et chercheur associé au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA). Privilégiant l'enquête ethnographique des institutions sociales et judiciaires, ses travaux sont notamment consacrés à la discipline des corps, aux mains courantes et aux archives personnelles. Ses recherches se poursuivent actuellement sur les écritures populaires qu'il exhume au prisme d'une sociologie narrative.

Ludovic Maugué est docteur ès Lettres de l'Université de Genève (histoire moderne), spécialiste de l'histoire de la pénalité. Ses travaux examinent les pratiques pénales, civiles et administratives de l'enfermement. Il a notamment été chercheur senior auprès de la Haute École de santé Vaud (HESAV), de l'Université de Genève et de la Commission indépendante d'experts internements administratifs (CIE).

Julie Minoc est sociologue au Laboratoire Printemps (Université Paris-Saclay/CNRS). Ses recherches portent principalement sur la justice des tutelles, la justice familiale, la psychiatrie, l'accès et le

recours au(x) droit(s) de personnes décrites comme « vulnérables » ou « atteintes de troubles psychiques et cognitifs ».

Mikhaël Moreau, historien de formation, est actuellement chargé de recherche à l'Institut des humanités en médecine (CHUV-UNIL). Ses recherches portent sur la sociohistoire des institutions psychiatriques et pénitentiaires, des mesures de sûreté et des masculinités en Suisse romande. Dans le cadre du PNR-76 (*Assistance et coercition*), il a été engagé de 2018 à 2022 comme collaborateur scientifique FNS à la Haute École de santé Vaud (HES-SO).

Marco Nardone est doctorant à l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève. Après avoir été collaborateur scientifique de la Commission indépendante d'experts internements administratifs, il réalise actuellement une thèse sur l'histoire des internements forcés de mineur-es à l'hôpital psychiatrique du canton du Tessin (1945-1981).

Armelle Weil, docteure en sociologie, consacre ses recherches aux expériences genrées de la justice des mineur-es en Suisse. Plus généralement, elle s'intéresse aux ressorts de différenciation sexuée dans les activités et trajectoires des individus. Elle travaille depuis 2022 dans une ONG produisant de la recherche sur les crises et l'action humanitaires.